

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Procurations :	3
Votants :	17
Date de convocation :	12/02/2026
Votes Pour :	17
Votes Contre :	/
Abstention :	/

Séance du jeudi 19 février 2026 à 19 H 00,

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Pierre MASURE, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER.

PROCURATIONS : Brigitte BAJON-LALANNE donne procuration à Jacques FAUBEC, Alexandre DENEITS à Géraldine DUTREY, Radouane KHABBAL à Jean-Michel BLAY,

ABSENTS : Jean-Marc REGNAUT, Éric ZAMPIERI

SECRÉTAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2026_004

1.4 commande publique

Objet : Lot n°1 du marché de travaux pour la rénovation énergétique de la maison de la culture : avenant n°1

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics ;

VU le projet de rénovation énergétique de la maison de la culture ;

VU la délibération n°2025_045 en date du 30 octobre 2025 attribuant le lot n°1 « CVC » du marché de travaux pour la rénovation énergétique de la maison de la culture à l'entreprise CLEVIA (AUCH 32 000) ;

VU le montant initial du marché public pour le lot n°1 de 124 900,00€ HT soit 149 880,00€ TTC ;

VU la nécessité de modifier certaines prestations, non prévisibles au stade des études et indispensables à la rénovation énergétique de la maison de la culture.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant n°1 au lot n° 1 du marché de travaux pour la rénovation énergétique de la maison de la culture.

Avenant n°1 pour un montant de 12 004,45€ H.T. soit 14 405,34€ T.T.C (TVA 20%) pour :

- Fourniture gaines de ventilation 500 x 500 mm,
- Modifications des gaines de rejets de la CTA 500x500 mm,
- Réservations supplémentaires en sol et parois compris rebouchage,
- Modifications gaines CTA,
- Conduit de fumées chaudières condensation.

Du fait du présent projet d'avenant, le montant du lot n°1 se trouvera porté à la somme de :

· Montant H.T. de l'acte d'engagement initial :	124 900,00 €
· Montant H.T. de l'avenant n°1 :	+ 12 004,45€
Soit un total H.T. de	136 904,45 €
T.V.A. 20%	27 380,89 €
Nouveau montant T.T.C. du marché	164 285,34 €

Le nouveau montant du marché public, après la prise en compte de l'avenant est fixé à **136 904,45 € HT** soit **164 285,34 € TTC**, soit une augmentation induite par l'avenant de 10,4% du montant du marché initial du lot n°1.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- considérant qu'afin de tenir compte des travaux non prévus initialement, mais nécessaires, il y a lieu de passer un avenant au marché initial,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°1 d'un montant en plus-value de **12 004,45€ H.T.** soit **14 405,34€ T.T.C.** (TVA 20%) avec l'entreprise CLEVIA (AUCH 32 000).

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 23 février 2026

Le Maire,

Jean Michel BLAY

